



SYNDICAT DES APICULTEURS
D'ILLE & VILAINE ET DE HAUTE BRETAGNE



Le mot du président

Vous avez entre vos mains un nouveau numéro de votre newsletter. Avec le conseil d'administration, nous avons fait un choix pour vous fournir des articles qui peuvent vous être utiles pour votre information en tant qu'adhérent à un syndicat et en tant qu'apiculteur. Je souhaite vous faire part de mon point de vue sur plusieurs sujets :

1. Faire face au frelon asiatique :

Le frelon asiatique a été très présent à l'automne 2025 dans nos ruchers. Il faut continuer à piéger du printemps jusqu'à l'automne et signaler tous les nids à détruire. S'équiper d'une caméra thermique est une solution (coûteuse) pour se donner plus de chances pour repérer les nids de frelons autour d'un rucher.

Cette prolifération doit nous inciter à modifier nos pratiques. En cas de fortes présences, il peut être judicieux de déplacer nos ruchers dans des secteurs où sa présence est moindre comme dans les clairières. Les secteurs urbanisés sont ceux où le frelon prolifère le plus car il y trouve de nombreux lieux pour se reproduire, une nourriture variée et une protection accrue en hiver.

Par ailleurs, nous observons tous à l'automne qu'avec la pression du frelon, nos abeilles, outre les prélèvements par les frelons, n'ont pas de rentrées suffisantes en pollen et nectar. C'est pourquoi, sitôt après la récolte, un nourrissage massif en sirop est essentiel et dans un deuxième temps, il faut fournir à nos abeilles avec une pâte protéinée pour compenser le manque en nectar et pollen dû à la pression des frelons. Cela fait partie des conditions pour limiter nos pertes hivernales.

2. Duplomb 2, NON c'est NON !

Je vous invite à signer la pétition contre la nouvelle mouture Duplomb 2 accessible depuis notre site internet ou directement sur le site de l'Assemblée nationale. Après le succès de la première pétition en 2025 avec plus de 2 millions de signataires, il faut montrer que notre détermination ne faiblit pas pour montrer notre rejet de cette proposition de loi (si elle aboutit) réintroduisant en outre les néonicotinoïdes tueurs d'abeilles. C'est aussi un message pour la classe politique à venir indiquant que l'agriculture ne peut pas se faire au détriment de la santé des consommateurs et des abeilles.

3. Importations des miels en France en augmentation :

Suite aux accords d'échanges commerciaux concernant le miel, le risque de concurrence accrue va s'amplifier avec des miels achetés par les importateurs conditionneurs à moins de 2€ le kg. Nous risquons de les retrouver sur nos rayons de supermarchés, et plus encore dans les produits transformés. Ce seront des miels en provenance des pays du Mercosur et d'Ukraine, sans compter les miels chinois dont la production ne cesse de progresser avec 50kg par ruche (!) et très souvent avec un miel immature. La traçabilité des miels doit être renforcée pour lutter contre les miels étrangers souvent de qualité médiocre comme celui d'Inde.

4. La place de notre miel local auprès des consommateurs doit être plus développée.

Actuellement la consommation globale par français est de 600g, à comparer avec notre consommation personnelle ! Il reste une marge de progression ! C'est un de nos objectifs d'éducation au goût auprès des jeunes générations que nous rencontrons dans les écoles ou dans les différentes manifestations publiques auxquelles nous participons.

L'outil Nutri-Score, bien pratique pour le consommateur, doit évoluer vis-à-vis du miel. Il ne doit pas considérer celui-ci comme un sucre basique vis-à-vis des nougats, de la pâtisserie ou de la confiserie.

Pour terminer, n'oublions pas qu'un syndicat, ce n'est pas que des services reconnus que nous offrons à nos adhérents mais c'est aussi un engagement à défendre nos intérêts, notre apiculture et nos abeilles. Je vous souhaite une bonne lecture et une belle poursuite de la saison apicole 2026.

L'essentiel de cette édition :

Transhumance sur une courte distance	p. 2
Retour sur la dernière AG	p. 4
Assujettissement des apiculteurs à la MSA	p. 5
La propolis dans tous ses états	p. 6
Les bonnes pratiques apicoles	p. 8
Les membres du Conseil d'Administration	p. 11
Vente de reliquat de seaux de sirop	p. 12

Récit d'une transhumance sur une courte distance

1,5 km à vol d'abeilles du rucher de départ.*

Genèse d'un projet

Fin août 2025, au cours d'une balade dans le hameau du Bout-des-Landes, je rencontre mes voisins du Gaec Briand, Simon et Rémi.

- *Alors Luc la saison apicole a été bonne ?*
- *Faut pas se plaindre, c'est une bonne année, bien meilleur que l'an dernier qui avait été catastrophique. Mais en ce moment, il y a des frelons asiatiques devant les ruches. J'ai diminué les entrées, mis en place les protections et je piège. Je ne sais pas si le piégeage à cette période de l'année sert à quelque chose, mais à chaque fois que je vois les pièges pleins, j'éprouve une certaine satisfaction le but est de diminuer le stress des abeilles.***
- *C'est une vraie saloperie et c'est un problème, me dit Simon.*
- *D'où venez-vous ?*
- *Nous venons de semer du colza dans le champ de La Grande-Croix et, si cela t'intéresse, tu pourrais mettre des ruches en bord de champ en début de floraison l'an prochain.*
- *Rémi, tu sais bien que je suis un citadin, mes parents était de la région mais moi non. Je ne connais pas l'agriculture. J'ai bien une vague idée. Quand est-ce qu'il fleurira ?*
- *Normalement début avril 2026.*
- *Il faut que je voie cela, vérifier l'accessibilité, les lieux, je ne connais pas votre champ. La seule chose que je sais c'est que c'est proche d'ici et on ne déplace pas des ruches comme cela sur un claquement de doigts.*
- *Monte dans ma voiture, je t'amène au champ de La Grande-Croix.*

Après quelques minutes nous voici sur le chemin d'accès au champ. Je descends du véhicule et m'accorde un moment d'observation boussole à la main. Il est parfaitement accessible en voiture, le chemin qui le borde est orienté Est-Sud-Est, un alignement de merisiers (Ouest-Nord-Ouest) parallèle protégeront les ruches du vent et éventuellement du soleil. Les premières maisons sont à plus de cent mètres. Le chemin, la saison venue, nécessitera un petit fauchage à la l'aide de la débroussailleuse. Un ruisseau alimentant un étang est en contre-bas. Ce qui plus tard sera le sujet d'une mésaventure. Suite à cette première visite nous retournons au village du Bout-des-Landes.

Ici pour le lieu-dit ou le hameau on parle de village et pour le centre de la commune donc du village c'est le Bourg.

De retour à la maison, je me connecte au site apiculture35.fr pour vérifier la zone de butinage à partir du rucher. C'est bien ce que je pensais, le champ est à 1,5 km à vol d'abeille. Il va falloir gérer cette proximité avec le rucher d'origine. Je verrais cela l'an prochain à partir de février, mars 2026.

En attendant, c'est la fin des congés d'été pour mon épouse et nous devons rentrer en région parisienne.

Le fait d'habiter à 300 km, ajoute un petit challenge pour gérer tout cela. Je reviens 10 jours par mois en Bretagne, ce qui permet de faire mon suivi des ruches et l'entretien courant.

Nous voici en janvier, il y a eu un petit coup de froid pour les fêtes de fin d'année, mais globalement décembre et janvier ont été très doux.

Je suis retourné au champ de La Grande Croix. Le colza me semble plutôt en avance. Un petit SMS à Simon qui me confirme ce que j'ai constaté. Il va falloir être vigilant et programmer mes venues en fonction de la météo. Février, mois catastrophique, de la pluie, de la pluie et encore de la pluie et ce quasiment tous les jours. Fin février début mars s'annonce très doux voir trop doux, les colzas en région parisienne se développent très vite. Il va falloir faire fissa et comme d'habitude, c'est la météo qui commande.

Changement climatique, quoiqu'en dise l'agent Orange

Relevés pour Rennes (Sources Météo France)

	Précipitations mensuelles*	Temp. max. absolue	Temp. min. absolue	Temp. max. moyenne	Temp. min. moyenne	Ensoleillement
décembre	52.5 mm	15.4 °C	-3.5 °C	10.6 °C	4.6 °C	83 h
janvier	123.2 mm	14.2 °C	-6.7 °C	10.1 °C	3.4 °C	75.1 h
février	104.6 mm	20.1 °C	-0.1 °C	13.1 °C	6.9 °C	65.1 h
mars	33.3 mm	19.7 °C	-0.1 °C	15.1 °C	4.9 °C	177.3 h

*1 mm de précipitation = 1 litre d'eau/m²

Température minimale moyenne : Moyenne des températures minimales relevées chaque jour du mois

Température maximale moyenne : Moyenne des températures maximales relevées chaque jour du mois

Température minimale absolue : Température la plus basse relevée dans le mois

Température maximale absolue : Température la plus élevée relevée dans le mois

Précipitations mensuelles : Total des quantités de pluie/neige/grêle tombées dans le mois.

3 phénomènes tempétueux ont marqué janvier et février

Ingrid, 22 et 23 janvier

Nils 11 au 13 février

Pedro jeudi 19 février

Le changement climatique se manifeste d'abord par une hausse de la température de l'air et des océans sur l'ensemble de la planète. Mais ce réchauffement n'est ni uniforme ni linéaire. La terre s'est déjà réchauffée de près de +1,4 °C depuis l'ère préindustrielle (1850-1900).

Les continents se réchauffent plus vite que les océans, car l'eau emmagasine et redistribue davantage de chaleur que les sols. La France, et globalement le continent européen, subit ce mécanisme. Les données de Météo-France montrent une évolution nette : la température moyenne annuelle en France a progressé de +2,1 °C en un siècle, dont une grande partie au cours des quarante dernières années (1980). Le réchauffement en Europe du Nord est rendu plus fort du fait de l'amplification polaire, c'est-à-dire la capacité de la surface terrestre à réfléchir la lumière du soleil, lors de la fonte de la neige. De plus, la proximité du Sahara provoque des coups de chaleur à répétition sur le Sud de l'Europe

Préparation et aménagement de l'emplacement

Nous voici mi-mars et je suis de retour au Bout de La Lande. Première inquiétude, suite aux pluies de février sur des sols déjà saturés d'eau, le champ reste-t-il accessible en voiture ? Simon me confirme que oui, il n'y a plus d'eau. Ça c'est une bonne chose. Je vais nettoyer et préparer l'emplacement des ruches et l'accès au futur rucher. Je charge la débroussailleuse et en route pour le champ de La Grande-Croix et là... déception des gravats ont été déposés à l'entrée du chemin. J'enrage.

Lors de ma première venue en août, j'avais remarqué que je pouvais accéder au champ par un chemin situé en contre-bas le long d'un ruisseau.



J'y vais en voiture, c'est quand même le meilleur moyen d'en vérifier l'accessibilité. Un couple de chevreuils me regarde approcher avant de s'enfuir. Le terrain est encore très humide à la moindre période de pluie ça va être la catastrophe.

Je décide de faire demi-tour. Quelle erreur ! je m'embourbe, je m'enlise, je me maudis ☹️🐰. Je me dis : Luc mais pourquoi n'as-tu pas fait une simple marche arrière ? La réponse vient, immédiate, presque cinglante, parce que t'es c.., ce qui t'arrives, était évident. Reste à trouver une bonne âme avec un tracteur pour me tirer de cette mauvaise passe. Quelques appels et trois heures plus tard me voici sorti de cette mauvaise situation.

Je reviens vers le haut du champ et cette fois-ci à pied, je vois que je peux accéder au premier emplacement envisagé en passant par un champ de luzerne. Par chance celui-ci appartient également à la Gaec Briand. Je passe la débroussailleuse et aménage deux passages en enlevant les branches basses de l'alignement de merisiers.

Le vendredi 20 mars, j'apporte le matériel pour poser les 4 ruches que j'envisage d'amener sur le colza et le panneau « Attention Abeilles » avec mon n° api et mon numéro de téléphone.

Déplacement des ruches

Demain, j'appellerai Alain, mon ami apiculteur et mentor, mais pas comme un arracheur de dents. Lui il est plein de bons conseils et très « expérimenté ». Les colonies sont très fortes et comme je l'ai écrit plus haut, le rucher d'origine n'est éloigné que 1,5 km du champ de La-Grande-Croix. Je ne souhaite pas voir les butineuses rappliquées au rucher du Bout-des-Landes.

Après les salutations d'usages, comme je n'ai pas du tout envie de mettre les colonies au noir et pour m'éviter des manipulations. Il me conseille de fermer les ruches avec de la mousse la veille au soir. Le lendemain de les déplacer par temps gris et pluvieux et s'il fait frais c'est encore mieux et ensuite de retirer les mousses à la nuit tombante au bout de 72h. Ce que j'ai fait avec l'aide de Rémi. Le temps fin mars était idéal pour cela.



En voici le déroulé :

- 24 mars journée : pose d'une grille à reine sur le corps + une feuille plexi entre l'isolant « apifoam » et le toit, sangle à l'aide d'une sangle auto-blocante de 2,50m passant dans les poignées de transport.
- 24 mars au soir : fermeture des entrées à l'aide de mousses.
- 25 mars matin : 6H30 chargement et transfert des ruches à La-Grande-Croix.
- 27 mars à la nuit tombante enlèvement des mousses.
- 28 mars pas de constatation de retour de butineuses au rucher du Bout-des-Landes.
- 29 mars : pose d'une hausse sur chaque colonie avec un carré d'isobulle plus petit de 3 centimètres en tout sens entre la grille à reine et la hausse.

Le 31 mars je peux revenir en région Parisienne en laissant mes chères avettes, pour un retour prévu le 13 avril au Bout-des-Landes.



Pour cette colonie qui a été hivernée en ruchette polystyrène 6 cadres, je l'ai transférée le **3 mars** en ruche bois 10 cadres. Composition : 6 cadres centrés (3 couvains, 2,5 cadres de miel plus des constructions dans le nourrisseur de la ruchette que j'ai posé en partie sur le plateau). J'ai ajouté 2 cadres étirés mis contre le couvain + 2 partitions en rives.

Par sécurité, j'avais retourné un nourrisseur bois de 9 cm. **Le 23 mars**, je l'ai retrouvée complètement « blindée » avant transfert sur le colza, j'ai retiré les partitions, décalé les cadres de réserve et ajouter deux cadres à étirer en position 8 et 3. Pour cette colonie, j'appliquerai la maxime « *Diviser pour mieux reiner* ».

Luc Dauvergne

Suite et bilan dans la **Bzzz Bzz Bzh** n° 21 

Remerciements et infos diverses :

À Simon et Rémi de la Gaec Briand de m'avoir incité et aidé à effectuer cette transhumance

À Yves D. adhérent au syndicat qui m'avait conseillé de mettre les pièges à frelon pour le printemps dans les camélias. Cela m'a permis de piéger (au 31 mars) 8 gynes Vespa vélutina (reines frelon asiatique) avec un piège Beeeeeee.

À Florette pour les échanges qui m'ont permis d'écrire ce texte.

À Alain C. mon mentor, ancien formateur pour différents syndicats de la région parisienne, animateur auprès de scolaires et gestionnaire de différents ruchers dans des parc et jardins, initiateur à la fac de Nanterre et au rucher école du Jardin du Luxembourg.

*Pour préserver l'anonymat des protagonistes et la confidentialité des lieux, les noms ont été modifiés, les faits quant à eux, sont bien sûr réels

** Le frelon asiatique Vespa velutina - impacts et méthodes de lutte - 14 octobre 2023 Conférence de Quentin Rome, Chargé de mission Frelon asiatique & Hyménoptères. Responsable scientifique des collections Formicidae et Vespidae de l'unité PAtriNat OFB-MNHN de Paris (Muséum national d'Histoire naturelle) <https://vimeo.com/906023299/5f5fcd4b14?fl=pl&fe=vj>



Les apiculteurs étaient réunis à Moigné toute la journée, ce samedi 31 janvier 2026. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Assemblée générale du 31 janvier 2026

Vous n'avez pas pu vous rendre à la dernière Assemblée générale ! Retrouvez via le lien ci-dessous, le compte-rendu, les rapports moral et financier 2025, le rapport des vérificateurs aux comptes, les nouveaux statuts du Syndicat, ainsi que les perspectives pour l'année 2026 :

<https://drive.google.com/drive/folders/1gDCnblwu-mfmsbFVMdhi6Gk6edjIKyav?usp=sharing>

Les apiculteurs ont butiné plein d'infos

Environnement. Le Syndicat des apiculteurs d'Ille-et-Vilaine et de Haute Bretagne tenait son assemblée générale, hier, près du Rheu.

● Fabien Jouatel

« *Nous visons les 500 adhérents* », annonce Philippe Charpentier, hier, à Moigné. Le président du Syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine et de Haute Bretagne entendait rendre la journée « *la plus utile possible* », autour de l'assemblée générale, où « *six nouveaux élus rejoignent le conseil d'administration* ».

En matinée, « *nous avons notamment validé les inscriptions de nos 48 stagiaires qui seront formés durant huit sessions* ». Les sollicitations étant nombreuses, « *pour ceux qui n'en ont pas encore, on leur demande de s'engager à avoir une ruche dans l'année* ». Toutefois, rares sont ceux qui deviendront professionnels. Assurant des formations depuis 2008, Philippe Charpentier constate « *une vraie évolution, avec de plus en plus de*

femmes et de jeunes qui s'investissent ».

Le frelon asiatique reste un problème

Certains apiculteurs sont venus récupérer « *du matériel acheté à prix négociés* », nécessaire à l'activité, comme « *des ruches ou des tenues* ». D'autres en ont profité pour faire étalonner « *leur réfractomètre, qui permet de mesurer le taux d'humidité du miel. Celui vendu ne devant pas être supérieur à 20 %* ». Un atelier était consacré à la propolis, une substance que les abeilles « *prennent sur les bourgeons et qu'elles ramènent dans la ruche* » pour protéger et aseptiser cette dernière.

Le frelon asiatique reste une des préoccupations des apiculteurs. « *Nous avons eu une année record, avec la destruction de plus de 10 000 nids en 2025, en Ille-et-Vilaine* ». Un

piège a été remis à tous les adhérents, quand un intervenant du Groupement de défense sanitaire des abeilles est venu de son côté parler d'une harpe électrique. Disposée à l'entrée des ruches, elle est conçue pour cibler les frelons asiatiques. Toutefois, les retours ne semblent pas satisfaisants pour certains apiculteurs présents. D'autres se sont équipés de caméras thermiques pour repérer plus facilement les nids. Toutefois, « *le feuillage des arbres est un obstacle à la détection* », poursuit Philippe Charpentier.

D'autres préoccupations et des innovations

Autre sujet de préoccupation : la loi Duplomb, mais aussi « *les accords du Mercosur, qui permettraient l'importation de miel d'Argentine. Ce qui pourrait pénaliser les pro-*

ducteurs locaux, alors qu'on ne sait pas ce qu'il y a dedans ».

Cécile Capelle a présenté de son côté une ruche basse consommation. Mieux isolée sur différentes parties, « *elle permet aux abeilles de moins se fatiguer. Ce qui permet de les préserver* ». Depuis trois ans, la secrétaire du syndicat a ainsi pu constater « *une baisse drastique du taux de mortalité* ».

Un verre de chouchou

Plusieurs remises de médailles et de diplômes ont récompensé le meilleur miel (l'or pour Jean-Luc Juguet, de Pleumeleuc), pain d'épices (l'or pour Cécile Capelle, des Rives-du-Couesnon) et photos (premier prix : Karine Lavencher). La journée s'est clôturée par « *le verre de l'amitié avec le traditionnel chouchou* », conclut Philippe Charpentier.



Philippe Charpentier, président depuis 2024 du Syndicat des apiculteurs d'Ille et Vilaine et de Haute Bretagne. | PHOTO : OUEST-FRANCE



Jean-Luc Juguet remporte le premier prix du concours départemental de miel, devant Eric Brault (à gauche) et Kevin Granger. | PHOTO : OUEST-FRANCE

Concours de pains d'épices 2025

Une édition marquée par le nombre des participants, grâce au retour d'un règlement moins dur !



Cécile Capelle remporte la médaille d'Or du concours de pain d'épices 2025, devant Damien Pasquet (absent sur la photo) et Kévin Granger.

Les mauvaises langues
(si tenté qu'il y en a !)
qui viendraient à penser que les
membres du Conseil
d'Administration sont
privilegiés lors des concours
sont priées de venir bosser
au CA toute l'année
(il paraît que ça porte chance !)
ou de faire partie des membres
des jurys.



Rappel de la réglementation : Assujettissement des apiculteurs à la Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Avec moins de 50 ruches, il n'y a pas d'obligation de cotisations sociales de solidarité auprès de la MSA. Contrairement à ce que certaines caisses régionales de la MSA annoncent, il n'y a aucune limite en nombre d'heures de travail. La notion des 150 heures parfois avancées par la MSA ne s'applique en aucun cas aux apiculteurs possédant moins de 50 ruches. Les apiculteurs de moins de 50 ruches n'ont pas à indiquer à la MSA combien d'heures ils consacrent au suivi de leurs ruches.

La cotisation de solidarité (MSA) est due à partir de 50 ruches et jusqu'à 199 ruches, ainsi que la cotisation à Interapi (interprofession) pour 60 euros.

A partir de 200 ruches, l'apiculteur est considéré comme professionnel. Il est redevable d'une cotisation sociale complète auprès de la MSA auquel s'ajoute la cotisation à Interapi (interprofession) pour 160 euros.

Si vous avez des pressions de la MSA contraires à ce qui est énoncé ci-dessus, merci d'en faire part au président du syndicat Philippe Charpentier

president@apiculture35.fr

06 82 51 01 72
07 83 68 92 68.

RÈGLEMENTATION : Étiquetage et Éco-contribution



Pour rappel !

Depuis MARS 2023, la réglementation sur l'étiquetage des produits commercialisés, transformés ou non, destinés aux ménages, s'applique à TOUS les apiculteurs vendeurs, qu'ils soient apiculteurs de loisirs, semi professionnels ou professionnels.

Seul les apiculteurs à jour de leur éco-contribution peuvent apposer le triman et l'info tri.

Afin que chaque adhérent.es reste autonome sur la création de ses étiquettes. Le Syndicat des Apiculteurs 35 les a développés pour ses adhérents, conformément à la Charte graphique en vigueur.

Sous forme de fichier image (.png ou vectoriel) le logo Info-tri a été décliné pour :

- les pots en verre,
- les pots en plastique,
- les sachets (pour bonbons / pain d'épices / propolis...),
- les emballages consignés ou à rapporter au point de vente.

Pour chacun de ses conditionnements, nous avons également décliné un logo de différentes dimensions : Classique, Compacte, Verticale.

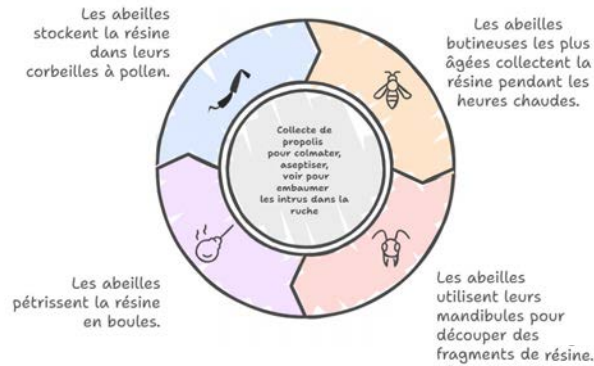
Si vous êtes adhérent à jour de votre cotisation et que vous souhaitez recevoir les fichiers image des logos Info-Tri contacter nous par mail à : contact@apiculture35.fr

Retrouvez l'intégralité des mentions obligatoires de l'étiquetage sur le Site de la DGCCRF :

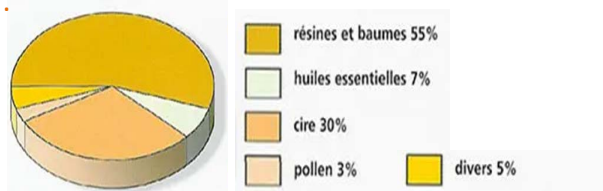
→ <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/les-fiches-pratiques/etiquetage-du-miel-les-regles-connaître>



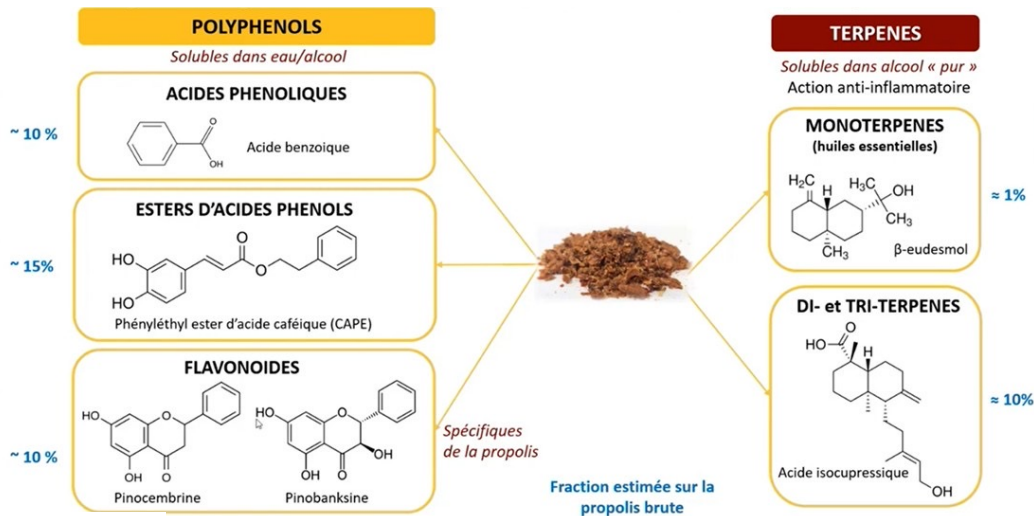
Devant le succès de l'atelier propolis lors de l'AG, voici les fiches de présentation que nous partage Murielle



Composition de la propolis :



Les principaux composés actifs de la propolis :



Pour aller plus loin

Webinaire de Simon BERNARD et Françoise SAUVAGER (2h20)
<https://www.youtube.com/watch?v=kNIEk7Fx6bA>

Propriétés physicochimiques :

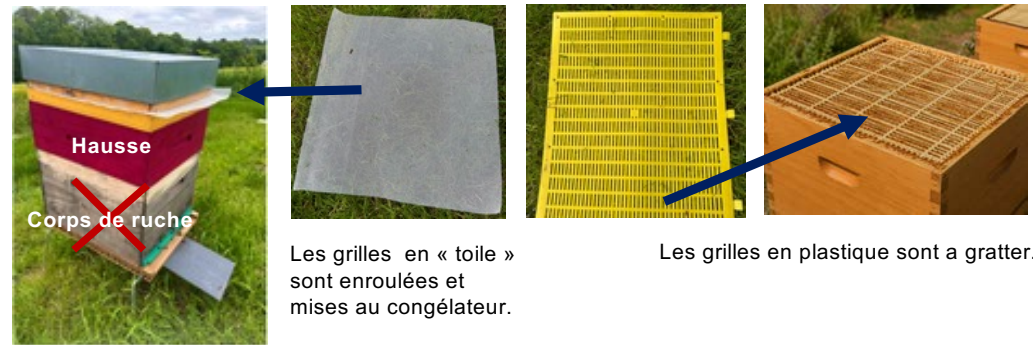
Propriétés physiques :

- Consistance variable selon la T° :
 - dure et friable à 15° C
 - molle et gluante à 30° C
 - collante au-delà et fond à 60, 70° C.
- Densité : 1,2
- Très peu soluble dans l'eau, partiellement soluble dans l'alcool, acétone, benzène, éther...

Caractères organo-leptiques :

- Couleur : jaune, orange, verte, violette, brune, noire
- Odeur : aromatique
- Saveur : âcre, piquante, parfois amère, qui donne une insensibilisation de la muqueuse buccale

Propolis dans la ruche :



Préparation d'une teinture mère de propolis :

- Récolter la propolis à partir des grilles à propolis (propolis de l'année)
- Mettre les copeaux de propolis au froid (réfrigérateur ou congélateur) avant de les pulvériser dans un moulin à café.
- Mettre à macérer dans l'éthanol à 50° à 70° (ou alcool fort : calva, vodka, cognac, armagnac...) à raison de 20 g de propolis (ou plus) pour 100 ml d'alcool
- Laisser macérer 3 semaines en agitant régulièrement
- Filtrer
- Conserver la teinture à l'abri de la lumière (flacon ambré, conservation 3 ans).

Préparation de miel à la propolis :

- 250g de miel + 12 ml de teinture mère de propolis = mélangeur



Pommade à la propolis beurre de karité - huile de coco



- 0,5 g de teinture de propolis (15 gouttes)
- 10 g de beurre de karité
- 10 g d'huile de coco
- 4 g d'huile d'amande douce

• Peser le beurre de karité, l'huile de coco et l'huile d'amande, mettre deux minutes au bain-marie (40° C) jusqu'à liquéfaction, puis ajouter la teinture, mélanger, étiqueter (nom du mélange et date de fabrication) et conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière.

Pommade à la propolis et à la cire d'abeille

- 45 g de cire d'abeille
- 30 ml de teinture de propolis
- 25 ml d'huile (olive, amande douce, argan... au choix)

• Fondre la cire au bain-marie (70° C), ajouter l'huile, mélanger puis ajouter la teinture, mélanger. Étiqueter en précisant le nom du mélange et la date. Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière.

Propomiel à usage externe

- 2 g de teinture mère de propolis
- 100 g de miel

• Peser la teinture de propolis puis le miel dans un pot en verre et mélanger doucement. Étiqueter en précisant le nom du mélange et la date. Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière



Propomiel à usage interne

- 10 g de teinture mère de propolis
- 100 g de miel

Peser la teinture de propolis puis le miel dans un pot en verre et mélanger doucement. Étiqueter en précisant le nom du mélange et la date. Conserver dans un endroit frais à l'abri de la lumière.

Soit en ml ou en gouttes :

- 100 g de miel + 4,8 ml de teinture mère de propolis
- 0,5 g de teinture de propolis (15 gouttes) donc 10 g = 300 gouttes

Table pour la dilution de l'alcool (Table de Gay-Lussac) appelée aussi Table de mouillage de l'alcool

		Concentration initiale													
		100	99	98	97	96	95	90	85	80	75	70	65	60	50
Concentration finale	95	6,5	5,15	3,83	2,53	1,25									
	90	13,25	11,83	10,43	9,07	7,73	6,41								
	85	20,54	19,05	17,58	16,15	14,73	13,33	6,56							
	80	28,59	27,01	25,47	23,95	22,45	20,95	13,79	6,83						
	75	37,58	35,9	34,28	32,67	31,08	29,52	21,89	14,48	7,2					
	70	47,75	45,98	44,25	42,54	40,85	39,18	31,05	23,14	15,35	7,64				
	65	59,37	57,49	55,63	53,81	52	50,22	41,53	33,03	24,66	16,37	8,15			
	60	72,82	70,80	68,8	65,85	64,92	63	53,65	44,48	35,44	26,47	17,58	8,76		
	55	88,6	86,42	84,28	82,16	80,06	77,99	67,87	57,9	48,07	38,32	28,63	19,02	9,47	
	50	107,44	105,08	102,75	100,44	98,15	95,89	84,71	73,90	63,04	52,43	41,73	31,25	20,47	
	45	130,26	127,67	125,11	122,57	120,06	117,57	105,34	93,30	81,38	69,54	57,78	46,09	34,46	11,41
	40	158,56	155,68	152,84	150,02	147,22	144,46	130,8	117,34	104,01	90,76	77,58	64,48	51,43	25,55
	35	194,63	191,39	188,19	185,01	181,85	178,71	163,28	148,01	132,88	117,82	102,84	87,93	73,08	43,59
	30	242,38	238,67	234,99	231,33	227,70	224,08	206,22	188,57	171,05	153,61	136,04	118,94	101,71	67,45
	25	308,9	304,52	300,18	295,86	291,56	287,28	266,12	245,15	224,3	203,61	182,83	162,21	141,65	100,73
20	408,5	403,13	397,79	392,47	387,17	381,9	355,8	329,84	304,01	278,26	252,58	226,98	201,43	150,55	
15	574,75	567,43	560,53	553,55	546,59	539,66	505,27	471	436,85	402,81	368,83	334,91	301,07	233,64	
10	907,09	896,73	886,4	876,1	865,15	855,15	804,5	753,65	702,89	652,21	601,6	551,06	500,50	399,85	

Les chiffres en noir indiquent la quantité d'eau en ml à ajouter à 100ml d'alcool de concentration X (en bleu) pour obtenir la concentration désirée.

Exemple : la table indique qu'il faut rajouter 105,34ml d'eau à 100ml d'alcool à 90° pour obtenir de d'alcool à 45° .

Attention : le volume final est inférieur à la somme des volumes mis en jeu ! C'est le phénomène dit de « contraction de volume », variable en fonction du titre de l'alcool initial.

La seule ambition de ce document est d'exposer les bonnes pratiques apicoles majeures d'un adhérent du syndicat, s'adonnant à l'élevage des abeilles en amateur, depuis une quinzaine d'années.

Il représente le fruit de ses connaissances acquises auprès d'un tuteur (personnage recommandé au démarrage de l'activité), du rucher-école, de sa propre documentation et, aussi, des relations entretenues avec d'autres pratiquants. Il tient également compte, bien entendu, des leçons de son expérience personnelle accumulées au fil des années.

Intitulé « les bonnes pratiques apicoles », il n'a pas la prétention de recenser les multiples subtilités de la pratique de l'apiculture et peut être qualifié, tout simplement, de document de vulgarisation.

Considérations générales :

On ne s'improvise pas apiculteur du jour au lendemain.

La pratique de l'apiculture requiert, bien entendu, un minimum de connaissances sur la vie de l'abeille, mais comporte aussi de nombreuses contraintes juridiques, environnementales, sanitaires et... humaines. En amont, un travail de réflexion, de documentation, d'échange, d'observations est nécessaire.

La conduite d'un rucher se justifie avant tout par la passion de l'abeille, avant la production de miel, tout en contribuant à la préservation et au développement de la biodiversité.

Le futur apiculteur cherchera à se documenter, se former et veillera à disposer d'un tuteur susceptible de l'épauler au besoin. Faire preuve d'humilité dans l'élevage des abeilles est une qualité première.

Le rucher-école du syndicat représente une bonne école de formation, dispensant une pédagogie de qualité par des formateurs aguerris. Le débutant a besoin d'être rassuré mais se doit d'acquérir une certaine maîtrise dans la conduite d'une ruche.

L'apiculture ne se pratique pas totalement en solitaire ; s'entourer de collègues complaisants dans l'échange et l'entraide s'avère très utile. Si des problèmes de santé ou une indisponibilité quelconque contraignent l'apiculteur à l'inactivité forcée, il est fortement souhaitable qu'il puisse bénéficier de l'aide d'amis pour le suppléer. L'apiculteur doit se comporter socialement comme le fait l'abeille dans sa colonie.

L'emplacement du rucher

Avant d'installer sa ou ses ruches, il faut bien se renseigner sur la réglementation générale et l'arrêté préfectoral, voire municipal, en vigueur.

La réflexion doit aussi porter sur, l'environnement (routes fréquentées, habitations, zones cultivées selon les méthodes intensives, présence de ressources mellifères, voisinage immédiat de chevaux, absence de rucher dans les environs).

Sur ce dernier point, une enquête de voisinage complétée par l'interrogation de la mairie apporteront une réponse, sachant que certains ruchers ne sont pas déclarés et bien dissimulés dans des propriétés privées, malheureusement parfois dans des conditions sanitaires douteuses.

Un rucher positionné dans un lieu relativement discret, si possible écarté d'un lieu de passage fréquenté (désagréments liés aux piqûres, risque de vol) et néanmoins signalé par un panneau (« attention abeilles » + n° api) convient très bien. Un contrat d'assurance personnel incluant la « responsabilité civile » s'impose.

L'accessibilité est importante, d'une part, en raison du poids des hausses au moment de la récolte et, d'autre part des inconvénients liés à la présence d'abeilles excitées lors de leur transfert dans le véhicule stationné sur un chemin public. Il en est de même lors des déplacements avec des ruches pleines.

Penser aux ressources en eau dans le voisinage, tout en positionnant les ruches à l'écart d'une zone humide, bien isolées du sol (parpaings par ex), orientées Sud/Sud-Est et, si possible protégées des vents Nord et Est.

Si l'abeille jouit d'une bonne réputation, parfois idyllique, dans la société, elle inspire aussi parfois la crainte et peut rapidement devenir indésirable ; force est de constater qu'elle ne fait pas toujours bon ménage avec l'être humain, qu'il soit ou non amateur de miel (ex : piqûre, essaims indésirables et dits « effrayants » à leur arrivée, présence d'abeilles sur le trèfle de la pelouse quand les petits enfants sont pieds nus dans le jardin, présence de quelques abeilles dans un conduit métallique de cheminée créant la panique dans la maisonnée par leur bourdonnement...). Il faut trouver la bonne dialectique pour convaincre afin de prévenir ou désamorcer rapidement toute source de conflit.

Toujours dans l'optique du débutant, ne pas hésiter à se faire aider par un collègue confirmé, lors de l'installation de son premier rucher (transvasement de ruchette vers ruche, placement des cadres gaufrés ou construits en fonction de la population d'abeilles, conseils divers).

Ne pas oublier, bien entendu de déclarer son rucher sur le portail du Ministère de l'Agriculture et signaler son emplacement en mairie.

Les outils, type lève-cadre, en bon état et désinfectés, les protections vestimentaires (si la tenue pantalon/vareuse n'est pas d'un seul tenant, penser à la ceinture) et l'enfumoir équiperont le praticien lors des visites.

Les visites : fréquence, but...

Le rucher installé, le matériel nettoyé, les protections vestimentaires à disposition, l'apiculteur pourra mener, guider, développer son rucher.

Ruche et hausse en bois ou en matière plastique ? Les deux ont leurs partisans. Un plancher aéré évite la condensation l'hiver et un milieu propice aux maladies liées à la présence excessive d'humidité.

En arrivant, une observation attentive de la planche d'envol donnera déjà une idée de l'état de la colonie. L'apiculteur signale son arrivée par un petit filet de fumée au niveau de la portière, et au besoin, dès l'ouverture du couvre cadre.

Il s'agit de vérifier l'évolution de la colonie et d'effectuer, si besoin, les manipulations nécessaires en privilégiant l'espace de ponte, surtout au démarrage du printemps. On vérifie l'état général de la

Les bonnes pratiques apicoles par Louis Galardon (suite)

population, la présence de couvain d'âge différent, en particulier d'œufs frais, la présence de pollen, de miel ; les vieux cadres, peut-être remplis de vieux miel operculé (lierre...), sont retirés sauf en cas de faible réserve et de nouveaux cadres incorporés (bâtis ou non).

Pour une ponte plus rapide en cas de reine dynamique, des cadres alvéolés en bon état sont souhaitables. C'est aussi l'occasion de faire cirer les cadres gaufrés. En avril, si la colonie est forte, on peut placer un cadre au milieu du couvain. Si le couvain n'est pas disposé de manière régulière, très clairsemé (mosaïque) c'est le signe que la reine est faible et qu'il est temps de la changer.

La gestion des cadres (qui fait un peu penser au jeu de cartes du « *Bonneteau* »), permet d'optimiser la ponte de la reine dans la ruche même. Il faut éviter de l'inciter à monter dans la ou les hausses qui auront été posées. Les cadres les plus usagés seront progressivement rapprochés des bords de la ruche pour être évacués et remplacés (3 cadres minimum chaque année dans une ruche).

La pose des hausses est à surveiller **dès le 20 mars**. Dans des conditions climatiques favorables avec une bonne disponibilité de pollen, certaines colonies se développent très vite. Lors de la visite de printemps, bien noter les ruches qui auront besoin d'une hausse assez rapidement.

L'usage d'une grille à reine fait débat. Si elle favorise plus ou moins l'essaimage en concentrant la ponte à l'intérieur de la ruche, elle garantit une récolte exempte de couvain. Lorsqu'on est amené à poser plusieurs hausses, on peut aussi la placer au dessus de la première.

Au mois de juin, un coup d'œil régulier sera également recommandé sur la dernière hausse afin de vérifier son remplissage et d'apprécier l'opportunité de pose d'une hausse vide.

En cas de mauvais temps prolongé, de disette, même au printemps/été, ne pas hésiter à nourrir au sirop si besoin (comme ce fut le cas début juin 2024) après avoir enlevé la hausse vide. Surveiller constamment la météo permet d'anticiper, en toutes saisons.

En présence de champs de colza à proximité du rucher, par beau temps, le stockage de miel peut être rapide ; penser à surveiller le remplissage, sans toutefois créer trop d'espace vide, certaines nuits étant encore fraîches en avril.

Les visites dans l'année, sont espacées en fonction de la saison, du climat et de la force de la ruche. Eviter quand même de désorganiser la vie intérieure par des manipulations trop fréquentes et ne se justifiant pas nécessairement. C'est aussi et, surtout, le moyen (outre par la simple observation attentive de la planche d'envol), de déceler une désorganisation, un dysfonctionnement, un affaiblissement de la ruche dont le pratiquant doit s'efforcer de trouver les causes et, si possible, d'y parer.

Si certaines ruches sont faibles ou ont du mal à démarrer, un complément de sirop pourra les stimuler.

Lors de l'ouverture des ruches, bien penser à vérifier que la reine ne se trouve pas sous le couvre cadre ou nourrisseur et extraire les cadres avec douceur et précaution en les maintenant bien au-dessus de la ruche ; un geste brusque, maladroit peut tuer la reine.

Les ponts de cire sont enlevés afin d'éviter que les cadres restent collés les uns aux autres ou au corps (grattage).

Par fortes chaleurs persistantes, vaporiser de l'eau sur les abeilles et le devant de la ruche ; un vieux cadre sain préalablement trempé dans l'eau, positionné en rive dans la ruche, soulage aussi la colonie en besoin en eau.

Mais les abeilles sont parfois infidèles...

La surveillance de l'espace de ponte et la disponibilité de la ruche en ressources sont de nature à les réduire, mais ne supprimeront pas les vellétés d'essaimage.

La présence de cellules royales (CR) éventuelles, operculées ou non, sera vérifiée avec attention, leur position (les bonnes cellules se trouvent en haut, en bas et sur le bord des cadres) ; bien regarder sur le pourtour du cadre, soulever doucement les abeilles avec un doigt pour dégager la vue sur le cadre lui-même, déceler les amorces en inspectant bien leur contenu.

On en profitera pour faire une division. Si la reine est vieille (importance de connaître son âge) on peut la supprimer et conserver une ou deux CR.

La gestion des cellules s'effectue en tenant compte de l'état général de la ruche, de la présence de couvain et de son antériorité (operculé ou non), des conditions atmosphériques. L'absence de couvain révélera que la reine est défaillante ou que la ruche est carrément orpheline. Dans ce cas, le remérage s'impose, sinon la colonie meurt.

Avant de supprimer toutes les CR, s'assurer, bien entendu, que la reine est présente et qu'il y a de la ponte fraîche.

Les cadres garnis d'une ou plusieurs cellules royales sont à manipuler avec précaution, en les maintenant bien à la verticale ; entre le dixième et le treizième jour, ils deviennent très délicats.

On peut aussi extraire un ou deux cadres de couvain bien garnis dans la ruche pour compenser une ruche faible. Ils sont remplacés par des cadres à construire, libérant ainsi de l'espace de ponte.

S'il y a trop d'essaimage dans une colonie, ne pas hésiter à changer la souche.

Si l'apiculteur peut, dans une certaine mesure, contrôler l'essaimage, il ne peut le maîtriser totalement. C'est la colonie qui commande.

Ruche bourdonneuse

En cas de reine âgée, d'absence de reine, tuée lors d'une mauvaise manipulation, suite à une mauvaise fécondation ou un non retour de vol nuptial de la jeune reine, la ruche devient bourdonneuse. L'identification d'une telle ruche s'effectue à partir de signes tels que : présence de plusieurs œufs dans la même alvéole disposés en vrac, couvain donnant l'apparence de larves mâles.

Face à une telle colonie, la pratique la plus courante est la suivante : après avoir été enfumée à

plusieurs reprises, la ruche est transportée à 50 mètres et les cadres secoués. Les abeilles « pondeuses » restent sur place, les autres rejoignent l'emplacement de la ruche et se répartissent dans les autres ruches. Pour ma part, j'asperge la ruche incriminée avec un liquide parfumé que je répands également sur les planchers voisins. Cela se passe bien en général.

Lors des visites, il est bien de noter, pour chaque colonie, l'évolution de la ponte, le comportement général, les réserves de miel et pollen, les traitements effectués, les éventuelles mesures à prendre dans un avenir proche ; à cet effet, une fiche annotée protégée par une gaine plastique est laissée sur le couvre-cadre. Un registre d'élevage sert également à consigner ces éléments.

Ne pas oublier, avant de quitter le rucher, de jeter un dernier coup d'œil afin de vérifier si tout est en ordre (ex : pose du toit oublié ou mal positionné...).

La pose de portière (blanche) s'impose de manière à éviter que des intrus ne s'invitent à l'intérieur (mulots). Elle peut être retirée par grosse chaleur. Bien ajustée à la population d'une colonie, elle permet d'éviter le pillage. En août, la remplacer par une portière verte (frelons).

Les maladies, les prédateurs :

La pratique de l'apiculture passe aussi nécessairement par la connaissance, l'identification des maladies de la ruche, des ennemis et prédateurs susceptibles d'affaiblir, voire de réduire la colonie à néant. Pour mémoire, je citerai la mycose, la nosérose, la loque européenne, la loque américaine (redoutée car très contagieuse), le varroa, le frelon asiatique ; d'autres menaces étant annoncées, il faut rester en éveil et suivre l'actualité sanitaire apicole.

Toutes ces maladies révèlent l'importance de l'état sanitaire des ruches, même si l'hygiène pratiquée ne suffit pas à les prévenir systématiquement.

En tout cas, la présence d'une ruche « loqueuse » implique la prise immédiate de mesures draconiennes.

Au début de mon activité, j'ai été confronté à un cas. Sur conseils, j'ai soufré la ruche, détruit les cadres et passé la ruche entière et le matériel contaminé à la flamme, suivis d'un grattage et d'une nouvelle exposition à la flamme avant de la réutiliser. Il s'agissait d'une découverte ponctuelle.

En cas de besoin, le GDSA se tiendra à disposition et sera en mesure de dispenser des conseils utiles, voire dépêcher des techniciens spécialisés.

Il est vivement conseillé de procéder au traitement anti-varroa selon les recommandations du GDSA35 (usage de lanières ou autre) et de le compléter en décembre (absence de couvain) par l'application, à l'aide d'une seringue graduée, d'une solution d'acide oxalique à température de 35°C environ, sur les abeilles positionnées en grappes, par température extérieure pas trop froide.

L'état d'infestation de la colonie et l'efficacité du traitement sont vérifiés sur la plaque glissée sur le plancher.

La pose de cadres (jambage) adaptés à la formation, par les ouvrières, d'alvéoles destinées à la ponte d'œufs de mâle contribue aussi à la lutte contre l'acarien, celui-ci préférant les alvéoles

d'œufs de mâle à celles d'ouvrières. Ils sont placés en rive ou, en fonction de la population, plus à l'intérieur.

Les alvéoles garnies de larves de mâle sont détruites. On renouvelle l'opération 2 ou 3 fois en saison, sans se dispenser du traitement vétérinaire postérieur à la récolte.

Dans le contexte sanitaire, quand une ruche a beaucoup servi avec une population abondante et une grosse activité de récolte, la cire, la propolis encombrant les cadres, l'intérieur des parois de la ruche. Ne pas hésiter, après récolte par exemple, à transférer les cadres dans une ruche vide et déjà nettoyée et passée à la flamme.

Eviter également de laisser une ruche « morte », donc vide d'abeilles, avec ses cadres garnis de miel et de pollen à l'abandon ; la fausse teigne saura s'y installer et proliférer.

Le frelon, que tout le monde connaît, est une véritable calamité pour l'apiculture. Destruction, affaiblissement des colonies ; au-delà des dégâts économiques, il frappe aussi le pratiquant au moral et le décourage.

Toutes les méthodes utilisées pour limiter son développement et sa prédation restent insuffisantes.

C'est un vaste chantier qui ne concerne pas que l'apiculteur et les Pouvoirs Publics.

La population a, aussi, un rôle à jouer. Il faut, par différents moyens de communication, sensibiliser le public en insistant sur les dangers sanitaires qu'il représente, en l'incitant à piéger les reines au printemps, à être très attentif lors de la vue d'un frelon pour tenter de trouver son nid, à faire preuve d'observation dans la détection de nids primaires.

L'apiculteur connaît le piégeage et saura l'appliquer en toutes saisons où l'insecte est actif, auprès de ses ruches. La pose de portières vertes (que l'on peut légèrement élimer afin de réduire un peu plus l'espace de passage) contrarie beaucoup le passage des frelons. Posées après la disparition des mâles, ces portières gênent beaucoup les frelons, surtout lorsqu'ils arrivent en masse et tentent de forcer le passage en septembre/octobre.

D'autres outils (harpe par exemple) sont disponibles, mais ces pièges et obstacles, s'ils ont une utilité réelle (en particulier le piégeage des reines au printemps), se révèlent insuffisants pour une lutte vraiment efficace.

Nous pouvons aussi, en fonction du temps disponible, nous investir dans la recherche de nids. Dissimulés par les feuilles, la découverte est difficile, mais l'effort en vaut la peine car un nid détruit en août, ce sont des centaines de futures fondatrices potentielles supprimées.

Par expérience personnelle, la recherche de nids apporte des résultats ; l'usage de caméras thermique, que d'aucuns trouvent efficaces pour la détection des nids, demande à être étudié.

Membres du Conseil d'Administration en 2026

Membres du bureau

Président president@apiculture35.fr 06 82 51 01 72 07 83 68 92 68	Charpentier Philippe
Vice président	Billon Yannick
Trésorier tresorier@apiculture35.fr	Trochet Pascal
Trésorier adjoint	Granger Kévin
Secrétaire secetaire@apiculture35.fr	Cécile Capelle
Secrétaire adjoint	Uebel Juliette

Membres du conseil d'administration	Albouc Jean-Marie
	Babour Mokrane
	Benoit Florette
	Launay Gilles
	Leroux Gérard
	Chagneau Dolorès
	Dufus Francis
	Gousset Patrick
	Guérin Frédéric
	Ramare Olivier
Rochefort Claudine	
Sagalle Pascal	

Rucher école : responsable	Launay Gilles
	Launay Gilles
	Francis Dufus
	Albouc Jean-Marie
Formateurs Rucher école	Billon Yannick
	Charpentier Philippe
	Sagalle Pascal

Communication	
Administrateur du site (webdesigner et webmaster) contact@apiculture35.fr	Guérin Frédéric
Communication corporate Gestion éditorial du site Internet et réseaux sociaux contact@apiculture35.fr	Benoit Florette

Achats fournitures apicoles achats@apiculture35.fr	Granger Kévin
	Cécile Capelle
	Dufus Francis

Animation Jardins Brocéliande : responsable	Billon Yannick
	Billon Yannick
	Chagneau Dolorès
	Rochefort Claudine
Groupe Animation école animation.scolaire@apiculture35.fr	Rochefort Claudine
	Babour Mokrane

Pour nous contacter par mail : contact@apiculture35.fr
Par téléphone : 06 82 51 01 72 - 07 83 68 92 68

Notre site Internet : <https://www.apiculture35.fr/>
Notre page Facebook et messenger : <https://www.facebook.com/apiculteurs35/>
Votre compte Assoconnect : <https://syndicat-des-apiculteurs-d-ille-et-vilaine.assoconnect.com/contacts/login>

Réductions chez les fournisseurs



Votre adhésion au Syndicat vous donne le droit de bénéficier de réductions chez les trois fournisseurs locaux de matériels apicoles, et ce, sur présentation du message de confirmation de votre adhésion 2026 ou de votre Carte d'adhérent.

Domapi à Mordelles vous fera une réduction de 6%, tandis qu'ICKO à La Mézière vous fera une réduction au minimum de 5%.



Mémo Vous trouverez l'ensemble des mails qui vous ont été adressés par le Syndicat directement sur votre Espace Assoconnect, ainsi que votre Carte d'adhérent à l'onglet « Adhésions ». En cas de changement d'adresse postale, d'adresse mail, téléphone, numéro de SIRET... Pensez à « mettre à jour votre profil » :

<https://syndicat-des-apiculteurs-d-ille-et-vilaine.assoconnect.com/contacts/login>

Restons en lien !

PETITES ANNONCES

En tant qu'adhérent.e, si vous avez du matériel à vendre, faites nous parvenir par mail votre annonce déjà publiée sur Le Bon Coin par exemple, à contact@apiculture35.fr. Nous nous ferons un plaisir de la relayer sur notre page Facebook très active.

PROPOSITION DE TERRAIN – Iffendic

Maraichère en agriculture Bio sur Iffendic, proche de la forêt, propose un espace pour la pose de 2 ou 3 ruches. Contact : contact@apiculture35.fr

PROPOSITION DE TERRAIN – Billé

Agricultrice en Bio sur Billé, propose un espace pour la pose de plusieurs ruches. Contact : contact@apiculture35.fr

DÉSOPERCULATEUR DU SYNDICAT :

Le Syndicat met en vente à petit prix un désoperculateur : Cliquez [ICI](#) pour voir l'annonce

Les adhérents ont la parole !
Si vous souhaitez proposer un article ou des illustrations à faire paraître dans nos Newsletters et site Internet, contactez-nous



À L'AGENDA



- **Vente de seaux de sirop** : Mercredi 17 juin de 14h30 à 17h30 au local, 4 impasse de Gerhoui au Rheu (dans la limite des stocks disponibles) [Réservez en cliquant ICI](#)
- **Extraction du miel du Rucher-école** : Extraction en public, Dimanche 30 août dès 14h, aux Jardins de Brocéliande, à Bréal-sous-Montfort
- **Fête du Miel, à la Halle Martenot à Rennes, dimanche 8 novembre**. Le Syndicat tiendra un stand
- **Grande Journée apicole du département et assemblée générale du Syndicat 35** : Samedi 30 Janvier 2027 à Moigné, au Rheu.



NOUS CONTACTER

Par mail : contact@apiculture35.fr

Par téléphone : 06 82 51 01 72 - 07 83 68 92 68

Site Internet : <https://www.apiculture35.fr/>

Facebook et Messenger :

<https://www.facebook.com/apiculteurs35/>

Pour vous connecter à votre compte Assoconnect :

<https://syndicat-des-apiculteurs-d-ille-et-vilaine.assoconnect.com/contacts/login>

Ou

Cliquez sur cette image, qui se trouve sur la page d'Accueil de notre Site Internet vous pourrez vous y connecter directement <https://www.apiculture35.fr/>

